**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**STAGE DE LA SECTION AGENT HORTICOLE/AGENTE HORTICOLE EN FLORICULTURE**

**ENSEIGNEMENT secondaire SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| **CODE : 125010U21D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2022,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **STAGE DE LA SECTION AGENT HORTICOLE/AGENTE HORTICOLE EN FLORICULTURE**  ENSEIGNEMENT secondaire SUPERIEUR DE TRANSITION |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et, d’une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d’exercice du métier de l’agent/agente horticole en floriculture et de développer :

◆ des performances (adaptation au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences de l’entreprise, au rendement) ;

◆ des comportements socioprofessionnels :

* en s’intégrant au sein d’une équipe ;
* en établissant des relations positives dans un contexte de travail.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

*dans le respect des tableaux annexés (COPROFOR 04 du SFMQ) ;*

*au départ d’une situation pratique significative dans un contexte d’atelier ou d’entreprise ;*

*en tenant compte, pour l’organisation de l’épreuve, des éléments critiques de contexte se trouvant dans le profil d’évaluation en annexe :*

* *la mise en situation (contexte),*
* *la complexité (le niveau de difficulté),*
* *l’autonomie,*
* *le temps de réalisation,*
* *les conditions de réalisation.*

*en tenant compte des critères incontournables et des indicateurs globalisants incontournables se trouvant dans ce même profil d’évaluation ;*

*de réaliser les tâches suivantes :*

**Pour l’UE PREPARATION DU SOL ET DU SUPPORT DE CULTURE**

* de recueillir les informations utiles ;
* de préparer un sol et un support de culture en vue d’un semis ou d’une plantation ;
* d’amender et/ou fertiliser le sol et le support de culture ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**Pour l’UE MULTIPLICATION, CROISSANCE DES VEGETAUX**

* de recueillir les informations utiles ;
* de réaliser deux semis : 1 en floriculture et 1 en maraîchage ;
* de réaliser un bouturage en pépinière ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**Pour l’UE PLANTATION DES VEGETAUX**

* de recueillir les informations utiles ;
* de réaliser une technique de plantation en fruiticulture ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**Pour l’UE ENTRETIEN DES CULTURES**

* d’entretenir le sol/le support de culture. Si nécessaire, apporter la fertilisation d’entretien au sol/support de culture/culture ;
* de réaliser deux tailles d’entretien appropriées aux végétaux ;
* de réaliser un tuteurage/palissage ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**Pour l’UE RECOLTE ET MISE EN VENTE DES PRODUCTIONS HORTICOLES**

* de récolter, conditionner, stocker deux productions horticoles ;
* de préparer la commande ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**Pour l’UE LUTTE CONTRE LES MALADIES, LES PARASITES ET LES NUISIBLES**

* de réaliser une pulvérisation suivant la consigne ;
* d’appliquer les règles de prophylaxie (prévention) ;
* de réaliser la maintenance de 1er niveau du matériel mécanique.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement : «125001U21D1 Préparation du sol et du support de culture», «125002U21D1 Multiplication, croissance des végétaux», «125003U21D1 Plantation des végétaux», «125004U21D1 Entretien des cultures», «125005U21D1 Récolte et mise en vente des productions horticoles» et «125006U21D1 Lutte contre les maladies, les parasites et les nuisibles» dispensées dans l’enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable :

* + - * de respecter les termes de la convention de stage ;
      * de participer aux différents travaux du métier d’agent/agente horticole en floriculture en développant son autonomie et ses capacités d’auto-évaluation ;
      * de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein de l’entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ;
      * de tenir et de compléter un rapport de stage ;
      * de défendre oralement son rapport de stage.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* + - * le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
      * le degré d’autonomie dans les travaux exercés durant le stage,
      * la cohérence, la précision et la logique du rapport,
      * la pertinence du vocabulaire technique.

**4. PROGRAMME**

**4.1. Programme pour les étudiants**

L’étudiant sera capable :

* de respecter :
* le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
* les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles.
* d’observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux et à l'utilisation du matériel ;
* d’adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
* de communiquer avec la personne ressource dans l’entreprise et les collègues de travail ;
* de travailler en équipe ;
* de participer aux séances d’évaluation continue avec le personnel chargé de l’encadrement du stage ;
* de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l’encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
* de tenir à jour un rapport de stage.

**sur le plan de la pratique professionnelle**,

*en développant son autonomie et sous la responsabilité d’un responsable de chantier ;*

*en respectant des règles de sécurité, d’environnement et la communication :*

*en utilisant les supports de communication spécifiques à l’entreprise ;*

*en utilisant la terminologie professionnelle appropriée ;*

*en interprétant les consignes, notices d’emploi, étiquetages (pictogrammes…) ;*

*en appliquant les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage…), de l’utilisation, du stockage… du matériel et lors de l’utilisation, du stockage… des produits ;*

*en réagissant adéquatement en cas d’accident ;*

*en appliquant les règles de bonne pratique en matière d’hygiène et d’ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel…) ;*

*en appliquant les règles de bonne pratique en matière de protection de l’environnement ;*

*en respectant les interactions dans les écosystèmes ;*

*en organisant le travail dans le respect des consignes ;*

*en réalisant les travaux dans les délais impartis.*

de participer aux différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :

* de préparer son poste de travail ;
* de réaliser le travail demandé ;
* de nettoyer et ranger le poste de travail ;
* de réaliser la maintenance de premier niveau du matériel ;
* de transmettre ses observations et toute information utile au responsable ;
* de respecter les règles professionnelles.

**4.2. Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

Le personnel chargé de l’encadrement a pour fonction :

* + - * de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l’entreprise qui accueille l’étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
      * de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l’entreprise au cours des séances d’évaluation continue ;
      * de l’amener à pratiquer l’auto-évaluation ;
      * de vérifier la tenue du rapport de stage ;
      * d’informer la personne ressource dans l’entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l’entreprise et de contrôler l’application de la convention de stage ;
      * d’organiser, au sein de l’institution scolaire et en partenariat avec l’entreprise, les moments permettant l’évaluation personnelle et globale du stage de l’étudiant ;
* d’évaluer l’étudiant selon les modalités fixées par le Conseil des études.

**5. Constitution des groupes ou regroupement**

Néant

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

Code U

**7.1. Etudiant : 160**  périodes Z

**7.2. Encadrement du stage**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dénomination des cours | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes**  Par groupe d’étudiants |
| Encadrement du stage | PP | O | 20 |
| Total des périodes | |  | **20** |

8. **ANNEXE : COPROFR 04 - REFERENCES POUR L’EVALUATION**

**GLOSSAIRE**

**IDENTIFICATION DES PRODUCTIONS FLORALES**

**Profil d’évaluation (COPROFOR-04)**

|  |  |
| --- | --- |
| **UAA 6** | GERER LES CULTURES ET VALORISER LES PRODUCTIONS EN CULTURE FLORALE |

**SITUATION D’EVALUATION REPRESENTATIVE DE L’UAA6 :**

|  |
| --- |
| **Eléments critiques de contexte (ou contraintes) :**  Tâches  • Réaliser la mise en place (préparation du sol y compris), le suivi (entretien) de trois cultures  représentatives de la région parmi les plus courantes : annuelles de semis, de boutures, chrysanthèmes,  bisannuelles, primevères, bulbeuses, vivaces…  • Assurer la récolte et le stockage des productions  • Approvisionner 1 point de vente, donner des conseils à la clientèle, préparer une commande  • Présenter et argumenter son carnet de cultures représentatif des différentes tâches accomplies  • Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel mécanique  Mise en situation :  • Situation réelle pratique (intra ou extra-muros)  • Situation individuelle  • Toutes les tâches réalisées tout au long de l’année seront retranscrites dans le carnet de cultures ; elles  seront évaluées en continu  • Jeu de rôle/situation réelle pour la commande et le conseil au client  Complexité :  • une technique de bouturage  • une technique de semis  • une technique d’empotage  • une technique de rempotage  • une culture sous abri et une en plein air  • une technique sur bâche avec mise en place d’un système d’arrosage  • une culture au sol et une sur tables  • la surface utilisée doit être professionnellement significative aux modes et types de cultures  sélectionnées  • identification et caractérisation de 20 végétaux d’une commande, tirés au sort (parmi les 116 à connaître)  • commande et son suivi pour un producteur, revendeur et particulier  • conseils à la clientèle d’une demande tirée au sort  Autonomie :  • autonomie d’exécution pour la réalisation de toutes les tâches  • autonomie de décision sur les techniques, composants et matériels/outils  Temps de réalisation :  • le temps de réalisation doit être professionnellement significatif aux modes et types de cultures sélectionnées  Temps de réalisation :  • le temps de réalisation doit être professionnellement significatif aux modes et types de cultures  sélectionnées  Conditions de réalisation (à fournir à l’apprenant) :  • fournitures, équipement, machines et outillage adéquats (cfr. Profil d’équipement Cop-05/UAA 6)  • consignes écrites et/ou orales utiles à la bonne réalisation des tâches  • le canevas du carnet de culture |
|  |

**Remarque** : Les éléments critiques du contexte (contraintes) sont à destination des concepteurs d'épreuves ! Bien

entendu, lors de la conception des épreuves d'évaluation, les concepteurs veilleront à formuler les tâches,

consignes ... à communiquer aux candidats en tenant compte du degré d'autonomie et de complexité attendus.

**CADRE DE REFERENCE D’EVALUATION *S.F.M.Q.*** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CRITERES INCONTOURNABLES[[1]](#footnote-1)** | **INDICATEURS GLOBALISANTS INCONTOURNABLES** | **Réussite de l’IG[[2]](#footnote-2)**  **Oui/Non** |
| **Critère 1 : Conformité des productions** | 1.1 La mise en place et le suivi des 3 cultures représentatives de la région sont réalisés. | … |
| 1.2 La récolte et le stockage des productions sont réalisés. | … |
| 1.3 Le point de vente est approvisionné. | … |
| 1.4 Les conseils judicieux sont donnés à la clientèle. |  |
| 1.5 La commande est préparée. |  |
| 1.6 Les opérations de maintenance du matériel mécanique, pour toutes les tâches, sont réalisées. |  |
| 1.7 Le carnet de culture est présenté et argumenté. |  |
| **Critère 2 : Cohérence de la démarche** | 2.1 Les informations sont recherchées, les consignes (écrites et/ou orales) sont décodées et appliquées. | … |
| 2.2 Le choix des techniques/modes opératoires/matériel pour toutes les tâches est adapté. | … |
| 2.3 Le réglage des machines et les réactions aux dysfonctionnements sont adéquats. | … |
| 2.4 L’utilisation des machines et outils pour toutes les tâches est adéquate. | … |
| **Critère 3 : Respect des règles**  **professionnelles** | 3.1 Les règles d’hygiène, de sécurité et d’ergonomie sont appliquées à l’égard du matériel, à son propre égard et à l’égard d’autrui | … |
| **Critère 4 : Adéquation de la communication** | 4.1 Les supports de communication spécifiques à l’entreprise sont utilisés de manière appropriée. | … |
| 4.2 La terminologie professionnelle utilisée est pertinente pour toutes les tâches. | … |

|  |  |
| --- | --- |
| **Glossaire** |  |
| Accessoires de plantation | Tuteur, drain, protection contre les rongeurs/les oiseaux, palissage, matériel d’irrigation goutte à goutte, films plastiques de plantation … |
| Accessoires d’irrigation | Canon d’arrosage, goutte à goutte et tuyauteries … |
| Conditions météorologiques | Température, humidité de l’air, vent, pluie |
| Conditions pédoclimatiques | Température, humidité du sol |
| Conditions pédologiques | Notions de base de texture, structure, pH, vie du sol |
| Consignes | Types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis/schéma/plan de culture,…), contenus (lieu, tâches …) |
| Fournitures | Les fournitures :  - de multiplication  ~~-~~ de plantation (tuteurs, grillages…)  ~~-~~ de taille (clips, ficelles, ligatures, piquets…)  ~~-~~ de lutte intégrée (pièges, auxiliaires utiles…)  ~~-~~ d’entretien de culture (fertilisants, paillage, amendements, produits phytopharmaceutiques)  - consommables (carburants, huiles, emballages, contenants…) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d’utilisation |
| Impétrants | Toute conduite ou canalisation, tout câble enterré (électricité, gaz, eau, …). |
| Lutte intégrée | Suivant Directive 2009/128/CE : La lutte intégrée consiste en «la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l’intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d’organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d’autres types d’interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l’environnement. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agroécosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures.» |
| Maladie | Terme général reprenant les affections physiologiques/fongiques/bactériennes/virales… |
| Matériel | Types (manuel et/ou mécanique, électrique et/ou électronique) : dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d’utilisation |
| Productions horticoles | Organes végétaux récoltés ou prêts à être récoltés |
| Produits/produits agréés | Types, utilité, caractéristiques, dosage (calcul de surface, unités de mesure, règle de trois, dilution), conditions et mode d’utilisation |
| Protection climatique | Voiles de protection contre le froid, ombrières, serres tunnels, tunnel nantais, brise-vent physique, brise-vent végétal,… |
| Support de culture | Eau, terre, terreau, substrat de culture hors sol, substrat végétal,… |
| Techniques | Types, conditions d’application, chronologie des étapes |
| Techniques culturales (Horticulture) | Techniques permettant de limiter le développement des ennemis des cultures en supprimant ou en diminuant au maximum la pression d’infestation de départ (limitation des formes de conservation des bioagresseurs). Différentes solutions sont envisageables. Sont ici repris désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage, pour ce qui concerne la lutte contre les adventices |

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification des productions florales** | |
|  | Identifier des plantes/productions florales (minimum 116 plantes/productions florales professionnellement significatives) :  - types : le chrysanthème, 5 bisannuelles, 30 annuelles, 50 vivaces (2/5 d’estivales, 2/5 printanières, 1/5 vivaces (hivernales ET automnales), 10 graminées, 15 plantes d’appartement (vertes ou fleuries), 5 bulbeuses.  - dénomination (appellation latine et vernaculaire)   * + - * reconnaissance in vivo et sur base d’un échantillon représentatif du stade de phénologie utile à la maîtrise et à la protection physique des cultures florales       * caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), dimensions et formes… |

1. ***Les conditions de réussite*** *sont déterminées par le cadre de référence d’évaluation S.F.M.Q. :*

   *- un critère est réussi si tous les indicateurs globalisants sont réussis,*

   *- la situation d’évaluation représentative est réussie si tous les critères sont réussis.* [↑](#footnote-ref-1)
2. ***Le seuil de réussite*** *est déterminé par les OEF : Les modalités de mesure de chaque indicateur globalisant seront déterminées par les OEF en fonction de l’épreuve qu’ils construiront dans le respect des éléments critiques du contexte précisés à la page « Situation d’évaluation »*  [↑](#footnote-ref-2)